

d'avoir à diverses reprises roulé sous le poids des Presses. Le moyen de parvenir de Beroalde, les Oeuvres de Me. François Rabelais, les Contes de Mr. de la Fontaine, seront plus souvent imprimés que les Oeuvres d'un Fabricius, d'un la Croze, d'un Sturin, d'un le Clerc. D'où vient cela, Monsieur ? C'est que le nombre de ceux qui lisent de pareilles productions burlesques, est plus grand que le nombre de ceux qui s'appliquent sérieusement à l'étude. Ceci me fait ressouvenir de ce que me dit un jour feu Mr. Chauvin, Professeur en Philosophie ; nous parlions de l'état déplorable où sont réduites les Lettres dans certains Pays ; il me dit là dessus qu'étant en Hollande, il offrit à un Libraire une Physique qu'il avoit destinée à l'usage du public ; l'Imprimeur lui demanda, Monsieur, sçauriez-vous faire des Chansons ? Non, répondit Mr. Chauvin. *Fen suis fâché*, répondit le Marchand à chansons, si vous en vouliez faire, le débit que j'en ferois, m'engageroit à vous les bien payer. O tempora ! M. D. V. sçavant Chronologiste, ne sauroit trouver d'Imprimeur pour sa Chronologie des Juifs, pendant que M. B. en trouve pour les Quinze joyes du Mariage. O mores ! Concluons que le Criterium de Mr. Buldeus est susceptible d'opposition.

4. CARAC. La rareté d'un Livre est ordinairement une favorable présomption de sa bonté, au dire de Mr. Buldeus : il excepte cependant les cas suivans. Si la rareté d'un Livre ne vient que pour avoir été brûlé ou confisqué ; je vous avoüerai, Monsieur, que ce Criterium ne me plaît point du tout. La doctrine curieuse de M. G. & ses autres ouvrages, sont très-mauvais, au dire de bien des gens ; sont-ils communs ? la plupart des mauvais Livres essuyent le même sort : Ceux des libertins, des Gens à schismes, sont ordinairement fort rares. Sont-ce
de